



INDEX D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES



DONNÉES SOCIALES DE L'ANNÉE

2025

Les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier leur index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes chaque année au plus tard le 1^{er} mars.

L'index a pour objectif de permettre aux entreprises de mesurer les écarts de rémunération entre les sexes, tout en mettant en évidence les points de progression sur lesquels agir quand ces disparités sont injustifiées.

INDICATEUR	POINTS ACQUIS
Écart de rémunération entre les femmes et les hommes	37/40
Écart de taux d'augmentation entre les femmes et les hommes	35/35
Pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité	0/15
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix plus hautes rémunérations	10/10
Total des points acquis sur les indicateurs mesurables	82/100
	NOTE OBTENUE
Résultat de l'index égalité femmes-hommes sur la base des données sociales 2025	82/100

* Indicateur non calculable.